

Sous-section 2.—Services d'hygiène des provinces*

Pour les raisons données à la p. 903, sous-section 1, la matière déjà publiée sur l'activité des ministères provinciaux chargés de veiller à la santé publique n'est pas répétée ici; les faits qui se sont produits depuis sa publication sont donnés ci-dessous pour chaque province en particulier.

Ile du Prince-Edouard.—La Ligue pour les Tuberculeux de l'Ile du Prince-Edouard, association profane, maintient sur place une infirmière travaillant à temps continu en collaboration avec le personnel du sanatorium provincial.

Le laboratoire provincial collabore avec les forces armées à l'examen des échantillons et le Ministère de la Santé applique les règlements provinciaux relatifs aux personnes atteintes de maladies vénériennes.

Nouvelle-Ecosse.—La guerre a accru la tâche de tout le haut personnel du Ministère. Les nouvelles tâches sont acceptées de bonne grâce et chaque bureau collabore dans la mesure du possible. Depuis le début des hostilités, le Ministère a mis à la disposition des autorités de la Défense Nationale un laboratoire complet pour l'enrayement des maladies communicables. Ce service s'étend aux unités de la Marine Royale, de la Marine Royale norvégienne, de la Marine Royale des Pays-Bas et des Forces de la France Libre. En 1941, plus de 80,000 analyses ont été faites pour le compte de ces services.

Nouveau-Brunswick.—Six membres du personnel médical sont en service actif avec le Corps médical de l'Armée canadienne et il a été nécessaire de réduire temporairement de dix à huit le nombre des districts sanitaires. De même, en raison de la guerre, il a été impossible de maintenir tous les services existants à leur ancien niveau; l'activité a été de beaucoup réduite dans les services antituberculeux et scolaires.

Seize sous-districts sanitaires possédant chacun son conseil d'hygiène présidé par le directeur régional des services de santé ont été organisés. Les bureaux de santé des sous-districts ont leurs propres personnels d'inspecteurs d'hygiène, des aliments, de la plomberie et autres et leurs personnels de régistateurs des statistiques vitales et d'infirmières publiques relevant tous de la loi provinciale de la santé publique et des règlements qui en découlent. Le ministère maintient également 26 dépôts pour la distribution des médicaments et 14 cliniques pour maladies vénériennes. Le vingt-troisième rapport annuel du médecin en chef contient une revue des divers services, les statistiques vitales de la province et les rapports des membres du personnel et des bureaux de santé des sous-districts.

Québec.—En 1941, le Ministère de la Santé est devenu le Ministère de la Santé et du Bien-Être Social. Le Ministère a retenu les services d'un avocat et d'un publiciste dont les bureaux sont à Québec; il publie en outre un bulletin à Montréal.

Les unités sanitaires de comté ont immunisé l'an dernier 60,885 enfants contre la diphtérie, ce qui porte à 383,189 le nombre d'enfants immunisés.

Ontario.—En raison du grand nombre de médecins qui se sont enrôlés dans les forces armées, certains officiers de santé ont été appelés à desservir plus d'un district. Malgré le grand nombre de personnes engagées auparavant dans le domaine de la santé publique à travers la province et qui se sont enrôlées dans les armées canadiennes, rien n'est négligé pour que celles qui les remplacent possèdent les qualités nécessaires. Quatorze municipalités ont leurs officiers de santé à temps continu.

Manitoba.—Le Ministère de la Santé et du Bien-Être Public du Manitoba a été réorganisé en trois divisions principales: la *division exécutive* dont relèvent les bureaux administratifs, l'administration des successions des personnes atteintes de

* La matière sous cette rubrique a été révisée par les autorités provinciales respectives.